

Avenant n° 4

**Accord relatif aux Garanties Décès et
Invalidité Accidentels**



Entre la Direction Générale de SAFRAN, représentée par Stéphane DUBOIS, Directeur Groupe des Responsabilités Humaines et Sociétales, et Vincent MACKIE, Directeur des Affaires Sociales,

d'une part,

et les Organisations Syndicales suivantes, représentées par :

- pour la CFDT : Mme Anne-Claude VITALI

M. Ludovic PFIRSCH

- pour la CFE-CGC : M. Eric DURAND

M. Didier JOUANCHICOT

- pour la CGT : M. Jean-François BEQUET

M. Fabien MARUEJOULS-BENOIT

- pour FO : M. Daniel BARBEROT

M. Julien GREAU

d'autre part,

il est convenu ce qui suit :



PREAMBULE

Conformément à l'article 2.1 de l'Accord de Groupe Safran relatif aux garanties Décès et Invalidité Accidentels du 13 octobre 2014, le présent avenant vise à mettre à jour le périmètre dudit accord de Groupe.

Article 1 – Mise à jour de périmètre de l'accord

Les parties conviennent de mettre à jour la liste des sociétés entrant dans le champ d'application de l'Accord de Groupe Safran relatif aux garanties Décès et Invalidité Accidentels du 13 octobre 2014.

L'annexe 1 de l'Accord de Groupe Safran relatif aux garanties Décès et Invalidité Accidentels est donc modifiée en conséquence.

Article 2 – Entrée en vigueur et durée

Les parties conviennent que le présent avenant entrera en vigueur, avec effet rétroactif, à compter du 1^{er} octobre 2022.

Il est conclu pour une durée indéterminée.

Article 3 - Publicité et dépôt de l'accord

Le présent avenant sera, à l'initiative de la Direction Générale du Groupe, adressé à la Direction Régionale Interdépartementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS) d'Ile-de-France sur support électronique et par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au greffe du Conseil de Prud'hommes de Paris.

Le présent avenant sera également publié sur la base de données nationale. Un exemplaire sera remis à chaque Organisation Syndicale représentative.



Fait à Paris, le 10 novembre 2022

Pour SAFRAN :

Stéphane DUBOIS

Directeur Groupe des Responsabilités
Humaines et Sociétales

Vincent MACKIE

Directeur des Affaires Sociales

Pour les Organisations Syndicales :

- CFDT : Mme Anne-Claude VITALI

M. Ludovic PFIRSCH

- CFE-CGC : M. Eric DURAND

M. Didier JOUANCHICOT

- CGT : M. Jean-François BEQUET

M. Fabien MARUEJOULS-BENOIT

- FO : M. Daniel BARBEROT

M. Julien GREAU



<p>Annexe 1 : liste des sociétés entrant dans le champ d'application du présent Accord</p>
--

L'annexe 1 à l'Accord relatif aux garanties Décès et Invalidité Accidentels du 13 octobre 2014 est modifiée de la manière suivante :

- Safran SA
 - o Safran Additive Manufacturing Campus
 - o Safran Ceramics

- Safran Aircraft Engines
 - o Airfoils Advanced Solutions
 - o Safran Aero Composites

- Safran Aerosystems SAS

- Safran Cabin France

- Safran Electrical & Power
 - o Safran Electrical Components
 - o Safran Engineering Services

- Safran Electronics & Defense
 - o Safran Data Systems
 - o Safran Electronics & Defense Actuation
 - o Safran Electronics & Defense Cockpit Solutions
 - o Safran Reosc
 - o Safran Spacecraft Propulsion

- Safran Helicopter Engines
 - o Safran Power Units

- Safran Landing Systems
 - o Safran Filtration Systems
 - o Safran Landing Systems Services Dinard

- Safran Nacelles

- Safran Seats

- Safran Test Cells France

- Safran Transmission Systems

- Safran Ventilation Systems